



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le groupe Caisse des Dépôts et l'Etat signent un nouvel accord-cadre en faveur de l'entrepreneuriat féminin, pour la période 2018-2020, élargi pour la première fois aux partenaires bancaires, Caisse d'Épargne et BNP Paribas.

Le Havre, le 6 octobre 2017 - Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Gabrielle Gauthey, Directrice des investissements et du développement local du groupe Caisse des Dépôts, Marie-Claire Capobianco, membre du Comité Exécutif du Groupe BNP Paribas et Directrice des Réseaux France, Joël Chassard, président du directoire de la Caisse d'Épargne Normandie et membre du bureau de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et Cédric Mignon, directeur du développement Caisse d'Épargne ont signé le 6 octobre, à l'occasion du Positive Economy Forum organisé au Havre, un nouveau partenariat pour le développement de l'entrepreneuriat féminin en France.

Depuis 2006, l'Etat et le groupe Caisse des Dépôts unissent leurs efforts pour promouvoir et développer l'entrepreneuriat féminin, convaincus qu'il constitue un levier pour le développement, la croissance et l'innovation. Ces accords-cadres ont servi de base à l'élaboration de plus de 25 plans régionaux en faveur de l'entrepreneuriat féminin, ayant mobilisés près de 6.5 millions d'euros entre 2012 et 2017. Les deux partenaires poursuivent leurs efforts en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et signent un nouvel accord-cadre pour la période 2018-2020 élargi aux banques BNP Paribas et Caisse d'Épargne.

UN ACCORD EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

Ainsi que le rappelle Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes : *"Les femmes représentent 52% de la population, soutenir leurs initiatives économiques est un enjeu de croissance. Nous devons faire en sorte qu'elles puissent entreprendre sereinement et valoriser l'esprit d'entreprise pour les femmes aussi : l'innovation, la prise de risque. »*

Au-delà de l'engagement de porter à au moins à 40 % le taux de femmes créatrices d'entreprise en France d'ici 2020, les co-signataires souhaitent mettre en place des actions concrètes autour de 5 axes majeurs :

- L'élaboration d'une nouvelle génération de plans d'actions régionaux **assortis d'indicateurs et d'objectifs**, que ce soit en termes de création d'entreprise, ou de nombre de femmes accompagnées ou financées par les principaux réseaux de la création d'entreprise ;
- La création et la reprise d'entreprises par les femmes par des actions d'accompagnement allant de la sensibilisation à **l'accompagnement post-crédit** tel que le marrainage.
- **Le développement d'outils financiers** : tel que le Fonds de garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF) mais aussi des fonds d'investissement à impacts.

- **Le développement d'actions dans les territoires fragiles** (quartiers prioritaires ou zones de revitalisation rurales) et auprès des publics jeunes, avec notamment des dispositifs comme les CitésLab ou les Pépites.
- La valorisation de l'entrepreneuriat féminin par la formation, la sensibilisation et **la communication**, tel que le soutien aux concours féminins qui permettent d'accroître la visibilité des femmes entrepreneures.

15% DES FEMMES ENTREPRENEURES BENEFICIERONT D'UNE ACTION D'ACCOMPAGNEMENT POST-CREATION

Les parties signataires ont convenu d'objectifs précis, notamment, de porter à 15 % la proportion de femmes entrepreneures ayant bénéficié d'une action d'accompagnement post-crétation, d'accroître le nombre de femmes ayant bénéficié d'un prêt bancaire pour créer son entreprise, d'orienter plus de femmes entrepreneures vers les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et enfin de définir des indicateurs sexués permettant d'identifier les chiffres de l'accès aux financements des femmes créatrices d'entreprise.

UN RESEAU DE PARTENAIRES ACTIFS SUR LE TERRAIN

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat et le groupe Caisse des dépôts s'appuieront sur l'Agence France Entrepreneur, les réseaux généralistes d'aide à la création et à la reprise d'entreprises, les réseaux féminins avec lesquels ils signeront un partenariat national pour la mise en œuvre des objectifs déclinés dans le présent accord-cadre, ainsi que sur les réseaux bancaires qui s'engagent en faveur de l'entrepreneuriat féminin.

BNP PARIBAS ET CAISSE D'EPARGNE S'ENGAGENT

BNP Paribas et Caisse d'Epargne prennent des engagements forts, notamment de réaliser des études identifiant les leviers favorisant la création d'entreprises par des femmes; de contractualiser avec des associations ou des réseaux développant des programmes sur l'entrepreneuriat féminin ; de faciliter l'accès des femmes entrepreneures au micro-crédit professionnel et aux garanties pour la création, la reprise et le développement d'entreprise à l'initiative des femmes ; d'accompagner les femmes entrepreneures dans les territoires fragiles ; de sensibiliser les conseillers bancaires à l'entrepreneuriat féminin.

« Tous ensemble, nous nous engageons à contribuer à l'augmentation significative de la part des femmes créatrices d'entreprises, avec pour objectif un taux de 40% de femmes entrepreneures d'ici 2021. » précise Gabrielle Gauthey, Directrice des investissements et du développement local de la Caisse des Dépôts.

« Nous renforcerons particulièrement nos efforts en direction de l'accompagnement post création afin d'augmenter le taux de pérennité et la croissance de leurs entreprises, et des activités innovantes ou des projets issus des territoires fragiles, qui sont marqués par de plus faibles taux de création d'entreprise par les femmes. »

A propos de BNP Paribas Banque de Détail en France

En France, le pôle Banque de Détail de BNP Paribas compte près de 29 000 collaborateurs, au service de plus de 6.7 millions de clients particuliers, 571.000 clients professionnels et très petites entreprises (TPE), 30.500 entreprises (PME, entreprises de taille intermédiaire (ETI), grandes entreprises) et 65.400 associations. Il est leader sur le marché des Entreprises et de la Banque Privée. Organisé autour de lignes de clientèles spécialisées pour apporter le meilleur accompagnement, il offre une large gamme de produits et services, de la tenue de compte courant jusqu'aux montages les plus experts en matière de financement des entreprises ou de gestion de patrimoine. Les équipes de la Banque de Détail sont fortement engagées au service de l'économie et de toutes les clientèles qu'elles accueillent au sein de près de 2.000 agences et dans les 305 pôles d'expertises : Banque Privée, Maisons des Entrepreneurs, Pôles Innovation et Centres d'Affaires Entreprises. La Banque de Détail assure également une large présence sur les réseaux sociaux via notamment Facebook et Twitter. Investissant en permanence dans l'innovation et la qualité de service, BNP Paribas a créé Hello Bank!, la première banque digitale nativement conçue pour utilisation sur mobiles. Cette offre de relation clients complète le dispositif de Banque en ligne (Centres de contacts, Internet, Mobile, Net Epargne/Bourse, Net Crédit et Net Assurance) ainsi que les 6.124 automates mis à disposition de tous.

À propos de Caisse d'Epargne

Les 16 Caisses d'Epargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 20,6 millions de clients (dont 4,8 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Epargne font partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France.

À propos de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne

La Fédération nationale des Caisses d'Epargne (FNCE) est l'organe de représentation et d'expression des 16 Caisses d'Epargne, de leurs 4,8 millions de sociétaires et leurs 4 000 élus. Ses principales missions sont de coordonner et d'animer la relation entre les sociétaires et la Caisse d'Epargne, d'accompagner et de former les représentants élus des sociétaires, de définir, coordonner et promouvoir les actions de responsabilité sociétale des Caisses d'Epargne.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France et de l'Outre-mer : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

<http://www.caissedesdepots.fr>

Contacts presse Groupe BPCE - Caisse d'Epargne

Maxime Ventard 01 58 40 45 75 / 06 20 09 10 24

presse@bpce.fr - www.bpce.fr



caisse-epargne.fr



[@Caisse_Epargne](https://twitter.com/Caisse_Epargne)



[Caisse d'Epargne](https://www.facebook.com/Caisse.d.Epargne)

Contacts presse Secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes

presse-seeff@pm.gouv.fr - (01) 42 75 62 75

55, rue Saint-Dominique – 75007 Paris

Contacts presse Fédération nationale des Caisses d'Epargne

Pascal Briend : 01 44 38 50 08 / 06 09 04 08 69

Amélie Lambert : 01 44 38 50 22



federation.caisse-epargne.fr



[@FNCE](https://twitter.com/FNCE)

Contacts presse Groupe Caisse des Dépôts

Service presse : 01 58 50 40 00

Service.presse@caissedesdepots.fr

Contact presse BNP Paribas

Olivier Durbize : 01.40.14.66.28 / 06.65.01.85.14

olivier.durbize@bnpparibas.com